


Province de Québec

Bureau du Conseil Municipal
du Comté de Jacques Cartier

Avis Public

Est par le présent donné
par le Député Boileau
secrétaire trésorier du Conseil Municipal
du Comté de Jacques Cartier, en conformité
à une résolution passée par le dit Conseil
à sa session du neuf Décembre dernier
sur requête de Hidore Charlebois, Paschal
Pilon et autres, aux intéressés du "Moussau
le Grand Tronc" et ses affluents, qui à la
session générale du dit Conseil qui se
tiendra au lieu ordinaire au Village de
la Pointe Claire, Jeudi le onzième jour
du mois de Mars prochain à une
heure de l'après-midi, le dit Conseil
du Comté de Jacques Cartier prendra
en considération la requête des dits
Hidore Charlebois, Paschal Pilon et au-
tres demandant que le Procès-Verbal
en date du 10 Décembre 1870 concernant
le dit Moussau le Grand Tronc et ses
affluents soit amendé par règlement
et passera en règlement à cet effet
s'il y a lieu -

Donné sous mon seing à l'heure
ci-dessus ce Vingt septième jour de Février
mil huit cent quatre vingt et six -


secrétaire trésorier
B. M. G. L.

Province of Quebec

Office of the Municipal
Council of the County
of Jacques Cartier

Public Notice

It is hereby given by order
of my Brotherly Secretary
Treasurer of the Municipal
Council of the County of Jacques Cartier
in conformity with a resolution passed
by said Council at its session held the
ninth day of the month of December last,
upon the petition of Sidre Charlebois
Paschal Pilou and others, to the interested
parties of a certain water course named
"The Rousseau le Grand Trou" and its tribu-
taries, that at a general session of the
said Council which shall be held at the
usual place at the Village of Pointe Claire
on Thursday the eleventh day of March
next at one o'clock in the afternoon
the said Council of the County of Jacques Car-
tier shall take into consideration the petition
of the said petitioners demanding and ask-
ing to amend the Procès-Verbal dated the
tenth day of December 1870 relative
to the said water course called the Rou-
seau le Grand Trou and its tributaries
and shall pass a municipal by-law
to that effect if it is judged necessary
Given under my hand at St Germain
this twenty seventh day of the month of
February One thousand eight hundred and
eighty six -

M. B. L. J. C.
Secretary Treasurer
M. B. L. J. C.

Pointe de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Joachim
de la Pointe Claire -

Je soussigné M^{re} Leclerc, Secrétaire
Trésorier de cette Municipalité domicilié
au village de la paroisse de St-Joachim de
la Pointe Claire. Certifie sous mon
Serment d'office que j'ai publié l'avis
public annexé aux présentes, en en af-
fichant une copie à chacun des en-
droits, suivant, mesurés le troisième
jour de Mars Courant, (1886). savoir 1^o une
copie sur le devant de l'Eglise paroissiale
de la dite paroisse de St-Joachim
de la Pointe Claire, 2^o une copie sur la
cloture devant la propriété de M. Félix
Brunet Cultivateur de la dite paroisse
de St-Joachim de la Pointe Claire et en
le lisant à voix haute et intelligible
à la porte de la dite Eglise paroissiale
à l'issue du service divin du matin,
le septième jour de Mars, Courant, 1886,
étant le dimanche suivant immédia-
ment le jour où cet avis a été affiché,
Comme susdit,

Emolument
\$1.00

En fin de quoi je donne ce certi-
fikat ce huitième jour de mars
Mille huit cent quatre-vingt-huit
M^{re} Leclerc, Sec. Trés.

C. M. P. C.

de la
de la
de la

Po un lre d'insan the

de Québec

Avis Public

maire du conseil municipal
de la paroisse de Jacques
Cartier

Et par le présent donné
par le sieur Boileau
secrétaire trésorier du conseil municipal
de la paroisse de Jacques Cartier, en consé-
quence d'une résolution prise par le dit
conseil à sa session du neuf Décembre
dernier sur requête de Frédéric Charlebois
Paschal Pelou et autres aux intéressés
du "Ruisseau le Grand Tronc" et ses afflu-
ents, qui à la session générale du dit conseil
qui se tiendra au lieu ordinaire au village
de la Pointe Blanche le dixième jour
du mois de Mars prochain à une heure
de l'après midi, le dit conseil de la paroisse
de Jacques Cartier prendra en considéra-
tion la requête desdits Frédéric Charle-
bois Paschal Pelou et autres demandant
que le Procès-Verbal en date du 10 Décem-
bre 1870 concernant le dit Ruisseau
le Grand Tronc et ses affluents soit amené
de par règlement, et passera en règle-
ment à cet effet s'il y a lieu

Donné sous mon seing à St-Gervais
ce Vingt-septième jour de Février mil
huit cent quatre vingt six -



secrétaire trésorier
C. M. L. J. C.

original
M. J. B.

Province of Quebec
Office of the Municipal
Council of the County
of Jacques Cartier

Public Notice

Is hereby given by M^{re} de
Froy Boileau secretary
& Treasurer of the Municipal

Council of the County of Jacques
Cartier, in conformity with a resolution
passed by said Council at its session
held the ninth day of the month
of December last, upon the petition of
Hidore Charlebois, Paschal Pelou and
others, to the intended parties of a cer-
tain water course named "The Point
sau le Grand Tronc" and its tributaries,
that at a general session of the said Coun-
cil which shall be held at the usual
place at the Village of Pointe Claire
on Thursday the eleventh day of
March next at one o'clock in the
after noon, the said Council of the County
of Jacques Cartier shall take into considera-
tion the petition of the said petitioners dem-
anding and asking to amend the Procès-Ver-
bal dated the tenth day of December 1870
relative to the ^x water course called the
Municipal le Grand Tronc and its tributaries
and shall pass a municipal by-laws
to that effect if it is judged necessary
Given under my hand at Quevreville this
twenty seventh day of the month of February,
One thousand eight hundred and eighty six

to said
" NOTE

M^{re} de Froy Boileau
Municipal Treasurer
M. B. J. C.
Archives de la Ville de Montréal

Province de Québec
Municipalité du Comte Jacques
Cartier

Le soussigné Godefroy Boileau receveur
trésorier de cette Municipalité domicilié
au Village de St-Gervaise, certifie sous
mon serment d'office que j'ai publié
l'avis public annexé aux présentes
en en affichant une copie à cha-
cun des endroits suivants savoir
le troisième jour de Mars courant
1886 savoir 1.° une copie sur la
clôture devant la propriété de
Jean St-Denis en la Paroisse de
St-Gervaise et 2.° une copie sur
la devant de l'église paroissiale
de la dite Paroisse de St-Gervaise
et en le liant à voir haut et
intelligible à la porte de la dite
église paroissiale à l'issue de
l'aveu de la dite Paroisse le troisième
jour de Mars courant 1886
et que le dimanche suivant
immédiatement le jour où
cet avis a été affiché comme
suivra -

En foi de quoi j'en donne acte par
ce présent pour a lors
une cent-cinquante francs
sur
M. J. Boileau
le 10 Mars 1886.

Pour lire dimanche

vos jurements
re Provo blume
fors et autres
demandant ¹⁰⁴
changement de
Prou verbal de
cour d'ice le
"Grand Trou"

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]